



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170828-20170828-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2017

Publication : 04/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 Août 2017

OBJET : Adoption du règlement de la Garderie périscolaire

N° d'ordre : 20170828 – 7

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 22 août 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 28 août 2017, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Robert BOURCIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Avaient donné Pouvoir : Francis PIN (pouvoir à Christian ANDRES) – Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Robert BOURCIER) – Philippe DI MARCO (pouvoir à Jacques BONNARDEL).

Etait absent : Olivier BACQUART

Secrétaire de séance : Eric DUCHENNE

Le Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les termes du règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Il lui demande d'en approuver le contenu afin qu'il soit transmis aux parents dans les meilleurs délais.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 10 voix pour,

APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 28 août 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 04-09-2017

